

**Enjoying the  
Highlands in  
your motorhome  
or campervan**

**Profiter des  
Highlands en  
camping-car**



Photo d'un camping-car par Highland Council

# Bienvenue

Ce guide a été produit pour vous aider à profiter des Highlands de manière responsable, pour protéger l'environnement et en garantir la propreté et la sécurité pour les visiteurs ainsi que pour les résidents. Les vacances en camping-car sont de plus en plus populaires. Afin de soutenir cette demande, le Highland Council, ainsi que d'autres organismes régionaux, développent des infrastructures et services supplémentaires à travers les Highlands. Nous vous souhaitons la bienvenue dans les Highlands et nous espérons que vous passerez un bon et agréable voyage.

## Soutenir les entreprises et communautés locales

Aidez-nous à soutenir la campagne « Loves Local » à travers les Highlands en vous tournant en premier lieu vers des entreprises locales. Lorsque cela est possible, faites vos courses dans des magasins de proximité, détendez-vous avec une boisson chaude et une pâtisserie dans un café ou profitez d'un dîner dans un pub ou restaurant local. Des campings existent dans des lieux pittoresques et nous vous encourageons à les soutenir. Certains campings seront très chargés pendant la haute saison. Soyez prévoyant et réservez vos emplacements à l'avance.

**Cliquez sur les sujets ci-dessous  
pour plus d'informations !**



Image d'un camping-car par DegrootStock pour Envato

# Le Code d'accès

Les droits d'accès **ne s'appliquent pas aux véhicules motorisés**. Les droits d'accès en Écosse s'appliquent aux activités de marche, de cyclisme, de natation et d'observation de la vie sauvage. En prenant part à ces activités, vous devez respecter le Code écossais d'accès à la nature (Scottish Outdoor Access Code):

Le code repose sur trois principes clés:

- **Respect de l'intérêt d'autrui**  
- Veuillez respecter la vie privée d'autrui, particulièrement de nuit et restez à distance des activités de gestion des terres.
- **Respect de l'environnement** - Veuillez à ne pas déranger la faune. Récupérez vos déchets, évitez d'allumer des feux ou d'endommager les bas-côtés lorsque vous vous garez. Vous ne devez jamais laisser de traces.
- **Soyez responsable de vos actions** - Les droits d'accès en Écosse vous autorisent l'accès à la majorité des terrains et eaux intérieures pour profiter de la nature, tant que vous vous comportez de façon responsable.

# Conduire en toute sécurité

Soyez courtois envers les autres usagers de la route. Les camping-cars voyagent souvent plus lentement que les autres véhicules ; veillez à vérifier vos rétroviseurs régulièrement et laissez passer les véhicules derrière vous. Beaucoup de nos routes sont des routes à voie unique (single track) où il est nécessaire de respecter une étiquette différente:

- **Utilisez le premier dégagement (passing place) disponible.**
- Si le dégagement se trouve sur votre droite, **restez sur la gauche**, mettez votre clignotant à gauche et attendez que la circulation qui arrive d'en face soit passée.
- **Arrêtez-vous pour vous laisser doubler.**
- Nos services d'urgences peuvent utiliser des véhicules particuliers pour répondre à un appel. Si un véhicule vous fait des appels de phare (derrière ou vers vous), il pourrait s'agir d'un docteur, d'un pompier, d'un sauveteur en montagne ou d'un garde-côte qui répond à une urgence, **laissez-le passer.**
- **Ne vous garez pas sur un dégagement.** C'est illégal et vous pourriez recevoir une contravention.

**Pour d'avantages d'informations sur la conduite en Écosse, veuillez consulter:**

# Stationnement de nuit

Stationner de nuit dans un camping-car en dehors d'un site prévu à cet effet **ne constitue pas du camping sauvage** tel qu'il est prévu dans le Code écossais d'accès à la nature, puisque cela a lieu dans un **véhicule motorisé**. Même si vous vous gardez sur le bord de la route, il existe une distinction légale entre le fait de se garer sur un point d'arrêt en bord de route ou un parking, et le camping qui **n'est pas autorisé** à ces endroits.

- Si vous stationnez sur un point d'arrêt en bord de route ou un parking, vous devez respecter la Loi de 1998 sur la circulation routière (Road Traffic Act 1998). La loi stipule que les véhicules peuvent utiliser les points d'arrêts en bord de route pour se reposer, notamment de nuit, dans un camping-car **tant que les activités sont contenues à l'intérieur du véhicule**. C'est-à-dire qu'il est interdit de sortir un auvent, des tables, des chaises, etc. ou de cuisiner en dehors du véhicule.
- Si vous stationnez sur des points d'arrêt en bord de route ou des parkings, vous devez également **respecter les conditions de stationnement** affichées, notamment le paiement d'éventuels frais de stationnement et vous devez être prêt à déplacer votre véhicule si nécessaire. Si un point d'arrêt en bord de route est déjà utilisé, merci de ne pas vous y arrêter.



Photo d'Ardnamurchan par Highland Council

- **Évitez de vous garer sur le bas-côté** car cela endommage le bord de la route et la végétation.
- Si vous stationnez de nuit hors voirie, vous devez avoir **la permission du propriétaire du terrain.**

Si cela n'est pas clair, stationnez ailleurs.

- **Assurez-vous de ne pas bloquer les voies d'accès ou les entrées** et soyez prêt à déplacer votre véhicule si nécessaire.
- **Respectez la vie privée d'autrui,** particulièrement la nuit. Soyez prudent et respectez les consignes du Code de la route britannique (Highway Code) concernant le stationnement de nuit:

- **L'utilisation d'une tente de toit** est toujours considérée comme un véhicule motorisé selon la législation routière et le Code écossais d'accès à la nature. Tous les conseils et consignes ci-dessus continuent donc de s'appliquer.



Photo d'une tente de toit par Highland Council

# Élimination des déchets

Veillez respecter les conseils ci-dessous pour vous assurer d'éliminer vos déchets correctement:

- **Utilisez les infrastructures disponibles pour la vidange des camping-cars.** Beaucoup d'infrastructures existent et de nouvelles sont en cours d'installation. Consultez la carte et la liste pour trouver l'aire de service de vidange la plus proche:
- **N'utilisez pas les toilettes publiques pour la vidange des eaux noires.** Dans les zones rurales, les toilettes publiques opèrent souvent avec un système d'égout à petite échelle ou des fosses septiques, qui ne peuvent pas supporter la vidange de plusieurs réservoirs à eaux noires. Cela peut entraîner le blocage des toilettes et leur mise hors service.
- Souvenez-vous que certains produits chimiques ne sont pas compatibles avec les fosses septiques et empêchent une bonne décomposition biologique. **N'utilisez que les aires de services de vidange prévues à cet effet.**



- **Éliminez correctement vos déchets.** Si vous voyez une poubelle qui déborde, n'y ajoutez pas vos déchets et ne les laissez pas à côté. Emmenez vos déchets à la maison ou jusqu'à votre prochaine étape.
- Vous pouvez également nous aider en **utilisant les points de recyclage.** Il y en a plus de 200 à travers les Highlands. Trouvez votre point de recyclage le plus proche sur notre site internet:

